



Votre participation au congrès selon le nouveau Code d'Ethique MedTech

À partir du 1^{er} janvier 2018, du fait des nouvelles directives MEDTECH établies par l'industrie, la prise en charge directe des Professionnels de Santé par les industriels commercialisant des dispositifs médicaux adhérents à MEDTECH n'est plus autorisée pour les participants aux congrès en France et à l'étranger

Ce qui change

Vous ne contactez plus les sociétés pour les solliciter : en effet les industriels ne pourront plus intervenir dans le choix de la prise en charge des professionnels de santé.

Si vous souhaitez être pris en charge il vous faudra vous inscrire personnellement sur le site internet du congrès.

Qui est concerné ?

Tous les professionnels de santé, médecins, pharmaciens, paramédicaux, internes, chefs de clinique, participants ou orateurs de symposium, qui souhaitent s'inscrire et **participer** au congrès.

Comment faire pour vous inscrire ?

**Inscrivez-vous en ligne sur le site du congrès
www.htp2019.com**

Nous assurerons, grâce aux partenariats avec les laboratoires, la prise en charge de vos frais d'inscription, et/ou de transport et/ou d'hébergement, dans le respect de la législation en vigueur.

Nous ne pourrons pas prendre en charge plus d'inscriptions que ce que nous aurons reçu comme dotations des industriels.

Les détails de votre prise en charge, qui vous seront communiqués, seront publiés après le congrès sur le site de la transparence par le laboratoire désigné pour votre prise en charge

Pour plus d'informations :

Med Tech Europe est une association internationale à but non lucratif réunissant les principaux acteurs dans le domaine des dispositifs médicaux implantables.

Le Code MedTech Europe et les informations connexes sont disponibles sur le site MedTech Europe (<http://www.medtecheurope.org/legal-and-compliance/code>)

